



Réunion de sensibilisation et d'information

19 Octobre 2016
Châteauponsac 9h-17h

Programme

9h30/12h15 Présentation en salle

- Retours d'expérience sur des aménagements liés à la continuité écologique
C.ETCHEGOYHEN – F.M.C
- La GEMAPI et le SMABGA
S.LORIOT – EPTB Vienne
- Présentation d'espèces végétales envahissantes et conseils de gestion
C.GOUTIERAS – FDGDON 87

13h50/14h Visites sur le terrain

- Démonstration d'outils sur un massif de Renouée
- Visites de 2 aménagements hydrauliques sur la Gartempe

Rappel réglementaire sur la continuité écologique et le classement des cours d'eau

Classement des cours d'eau

Liste 1 : aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf article L214-17 du code de l'environnement) ;

Liste 2 : **tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé** selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant **afin d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments**. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes (Juillet 2012).

Classement des cours d'eau : territoire du SMABGA





Objectifs du classement des cours d'eau

- Limiter l'érosion de la biodiversité,
- Prévenir la dégradation des cours d'eau (qualité et fonctionnalité),
- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau,
- Répondre aux exigences de la directive européenne cadre sur l'eau d'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau,
- Répondre aux objectifs du SDAGE Loire Bretagne (Schéma Direction d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Objectifs du classement des cours d'eau

- Limiter l'érosion de la biodiversité,
- Prévenir la dégradation des cours d'eau (qualité et fonctionnalité),
- Restaurer la **continuité écologique** des cours d'eau,

- R
l'eau - libre circulation des sédiments, ur
- R
Dir - libre circulation des poissons migrateurs vers l'amont et vers l'aval.



Restaurer la continuité écologique

- effacer l'ouvrage,
- abaisser l'ouvrage,
- ouvrir ou manoeuvrer les vannes,
- installer un dispositif de franchissement,

Montaison /Dévalaison





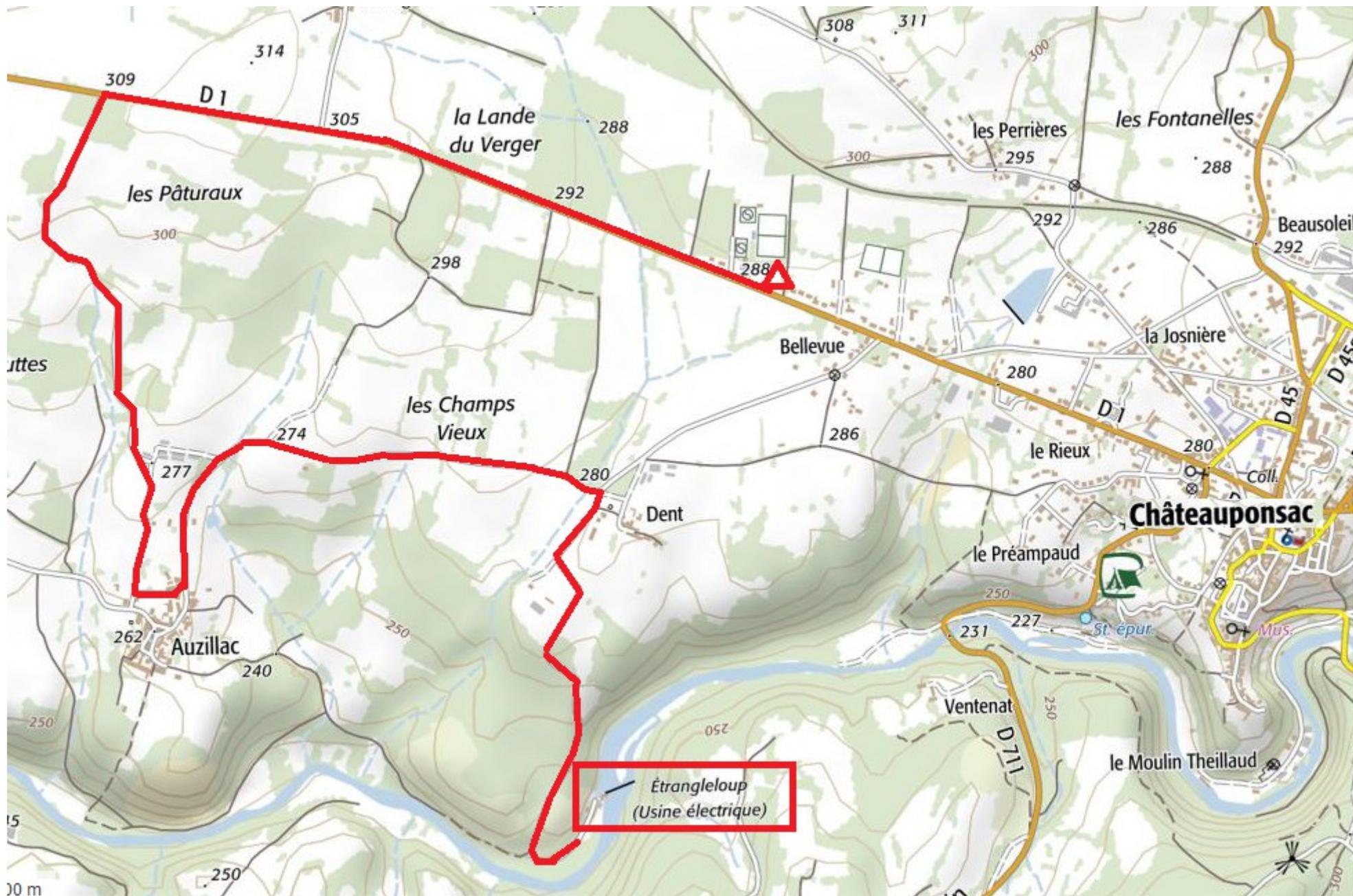
Visites Continuité écologique

- Usine d'Etrangleloup

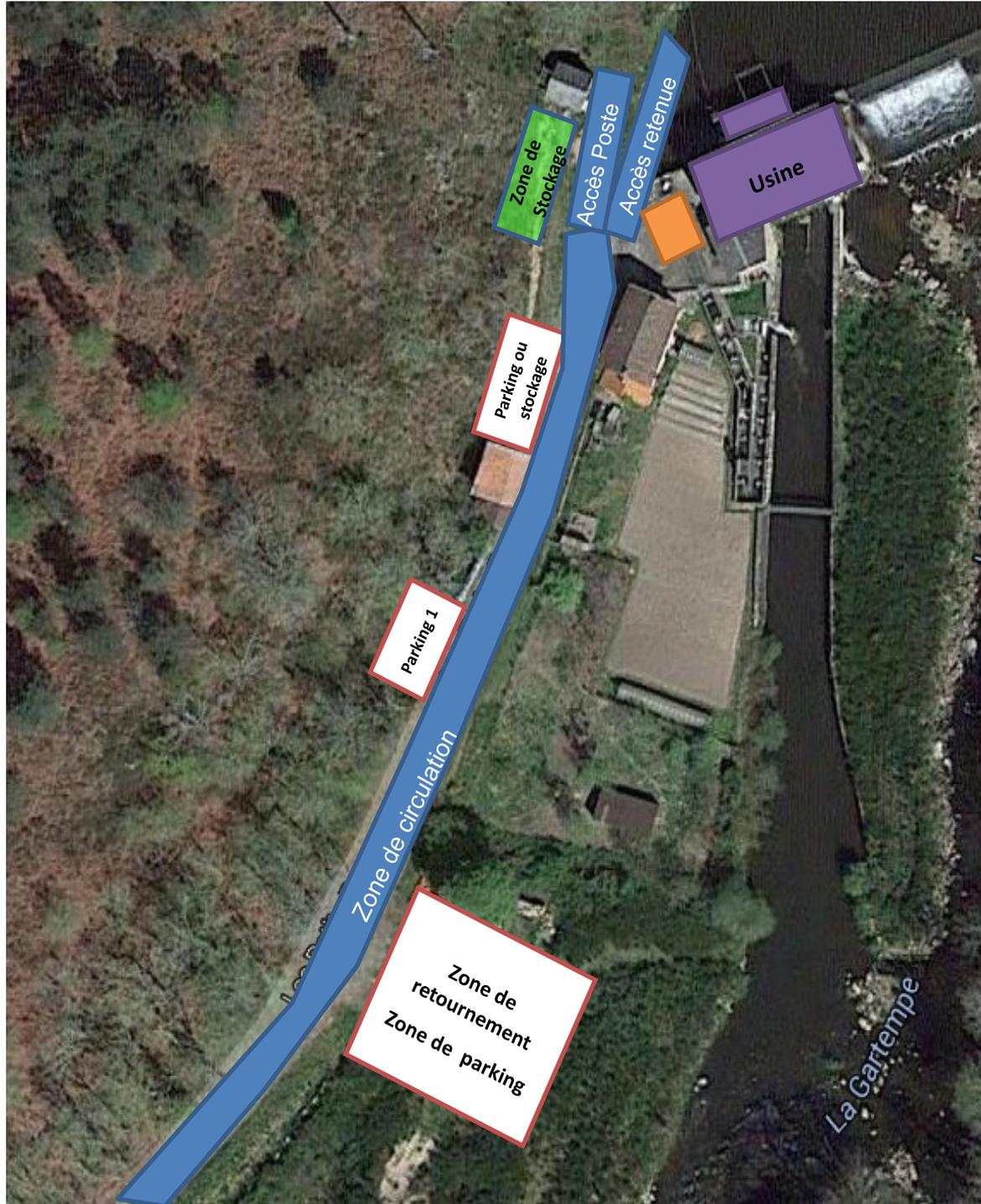
Mise en eau de la goulotte de dévalaison

- Usine du Mas

Passe à macro-rugosité



Zone opérationnelles centrale de Chateauponsac



PLAN de la Centrale de Chateauponsac

